

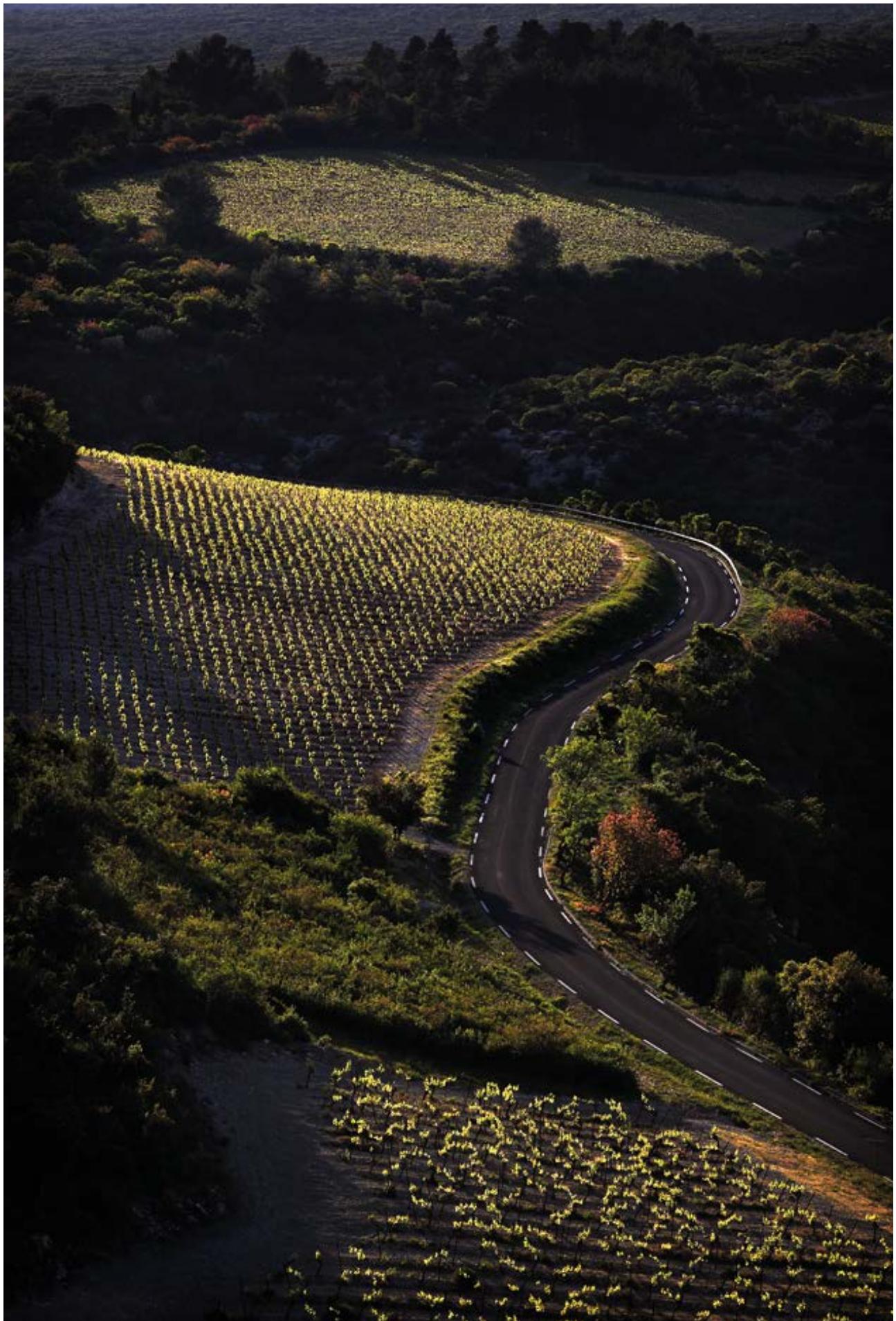


Dossier de presse

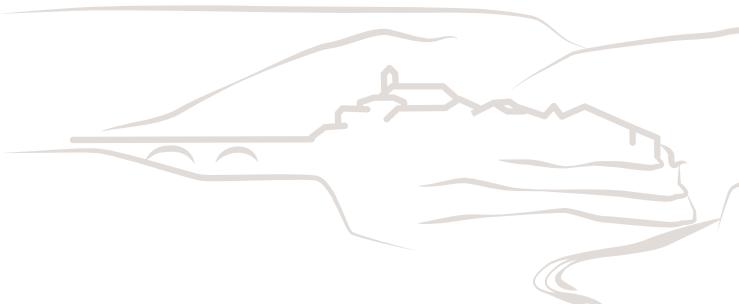
Label Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

**Label Grand Site
de France**
2025 – 2032





Route des Gorges de la Cesse



Sommaire

Introduction	04
Le label Grand Site de France c'est quoi ?	05
Situation du Grand Site de France	06
Les sept communes du Grand Site de France	07
Les Paysages du Grand Site de France	08
L'esprit des lieux	11
Historique de la démarche Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »	12
Le programme d'actions de l'Opération Grand Site sur 2019 – 2024	13
Le projet Grand Site de France sur 2025 – 2032	16
Déclaration d'engagement des élus	16
Une ambition	18
Le plan d'actions 2025 – 2032	19
Une dynamique collective partagée	25
Les moyens humains	27
Paroles d'acteurs	28
Une journée pour fêter le label en juin 2026	30

• *Introduction*

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles vient d'obtenir l'attribution du label Grand Site de France pour le territoire « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », par Mme Monique BARBUT Ministre de la Transition écologique par décision du 19 décembre dernier.

Ce label Grand Site de France vient apporter une reconnaissance nationale de la dynamique collective et positive dans laquelle sont engagés les élus et les acteurs locaux pour préserver, gérer et mettre en valeur ce territoire d'exception de l'Ouest héraultais.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, a porté le dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF) pour la « Cité de Minerve, et les gorges de la Cesse et du Brian ».

Pour obtenir ce label, de nombreuses actions d'ingénierie d'accompagnement, d'animation, d'études et de travaux ont été réalisées sur le Grand Site depuis 2009.

Après évaluation de ces actions menées en lien avec les services de l'État, depuis l'automne 2023 et durant toute l'année 2024, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est chargé d'élaborer un dossier de candidature grâce à la mobilisation et en concertation avec tous les élus du Grand Site et les principaux partenaires (Communauté de communes du Minervois au Caroux, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Département de l'Hérault, DREAL Occitanie...).

Ce dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF) a :

- ▶ été présenté et validé en Comité de pilotage de l'Opération Grand Site (OGS) en présence de tous les élus du Grand Site et de M. le Sous-préfet de Béziers et en Comité syndical du Pays en décembre 2024,
- ▶ été finalisé puis déposé officiellement auprès des autorités compétentes début février 2025,
- ▶ été présenté devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) en mars 2025,
- ▶ été présenté devant le Président et la Directrice du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) mi-juillet 2025,
- ▶ été présenté devant des Inspecteurs Généraux des Sites fin juillet 2025,
- ▶ été présenté devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) en septembre 2025.



• *Le label Grand Site de France c'est quoi?*



Le label Grand Site de France (GSF) a été créé par l'État, pour garantir l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation, qui sont l'objet de la politique nationale des Grands Sites de France.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, il est défini par l'article L.341-15-1 du Code de l'environnement et constitue une marque déposée.

Le label GSF peut être attribué par le ministre chargé de l'environnement pour une durée de 8 ans renouvelable, à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.

Le label GSF distingue une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes ou parties de communes que celles incluant le site classé.

Ce label est attribué à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label qui peut être retiré en cas de manquement aux engagements pris.

Le Réseau des Grands Sites de France est l'association loi de 1901 qui rassemble d'une part des collectivités locales gestionnaires des Grands Sites de France labellisés, qui seuls peuvent utiliser le logo officiel, d'autre part d'organismes gestionnaires en voie de labellisation.

• *Sites labellisés Grand Site de France*

- ▶ Aven d'Orgnac
- ▶ Concors-Sainte-Victoire
- ▶ Pointe du Raz en Cap Sizun
- ▶ Bibracte - Morvan des Sommets
- ▶ Chaîne des Puys - Puy de Dôme
- ▶ Marais poitevin
- ▶ Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert
- ▶ Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez
- ▶ Baie de Somme
- ▶ Massif et balcons du Canigó
- ▶ Puy Mary - Volcan du Cantal
- ▶ Solutré Pouilly Vergisson
- ▶ Camargue gardoise
- ▶ Cirque de Navacelles
- ▶ Iles sanguinaires - pointe de la Parata
- ▶ Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent
- ▶ Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon
- ▶ Cap d'Erquy-Cap Fréhel
- ▶ Vallée de la Vézère
- ▶ Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort
- ▶ Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses
- ▶ Salagou - Cirque de Mourèze
- ▶ Dunes de Flandre
- ▶ Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian

• *Sites en démarche vers le label Grand Site de France*

- ▶ Bonifacio
- ▶ Canal du Midi - Béziers
- ▶ Chambord
- ▶ Cirques et Vallées de Gavarnie Gèdre
- ▶ Cité de Carcassonne
- ▶ Conques
- ▶ Des Salines à la Baie des Anglais
- ▶ Dune du Pilat
- ▶ Dunes de Flandre
- ▶ Falaises d'Etretat, Côte d'Albâtre
- ▶ Gerbier - Mézenc
- ▶ Gorges de l'Ardèche
- ▶ Gorges du Gardon
- ▶ Gorges du Verdon
- ▶ Havre du Payré
- ▶ La Fontaine de Vaucluse
- ▶ La Hague
- ▶ Marais de Brouage
- ▶ Massif de l'Estérel
- ▶ Massif du Ballon d'Alsace
- ▶ Monségur
- ▶ Ocres du Luberon
- ▶ Presqu'île de Crozon
- ▶ Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères
- ▶ Rocamadour
- ▶ Sixt Fer à Cheval
- ▶ Vallée du Hérisson - Plateau des 7 lacs
- ▶ Vézelay
- ▶ Vignobles et Reculées du Jura

Situation

du Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de Cesse et du Brian »

Fiche d'identité

Superficie du Grand Site : 10 097 ha

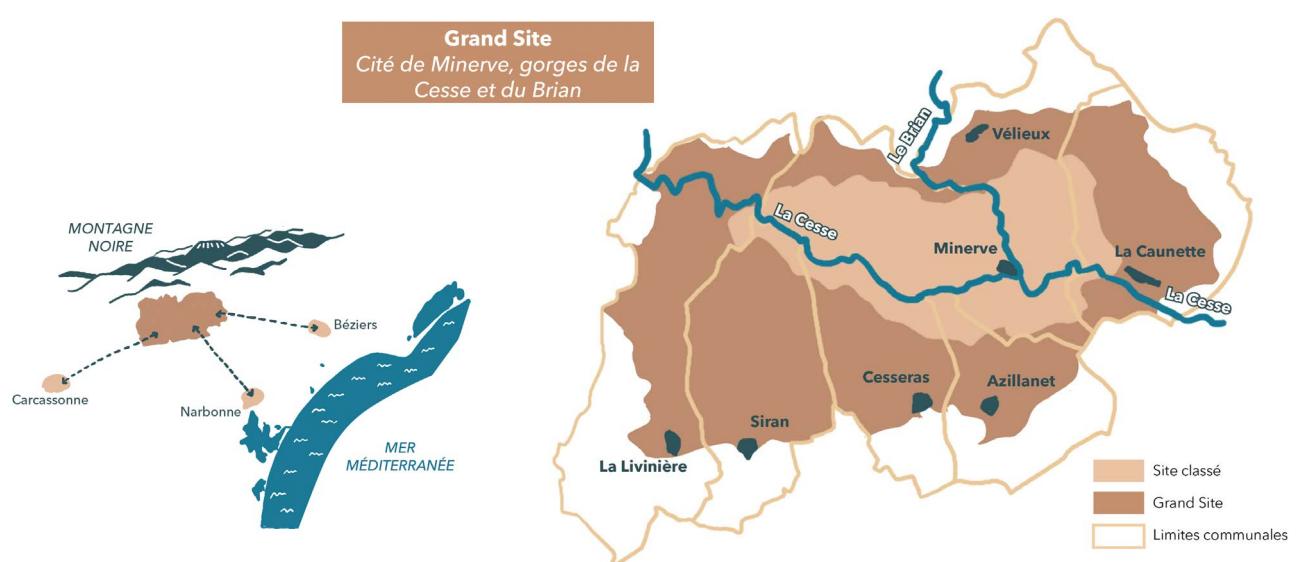
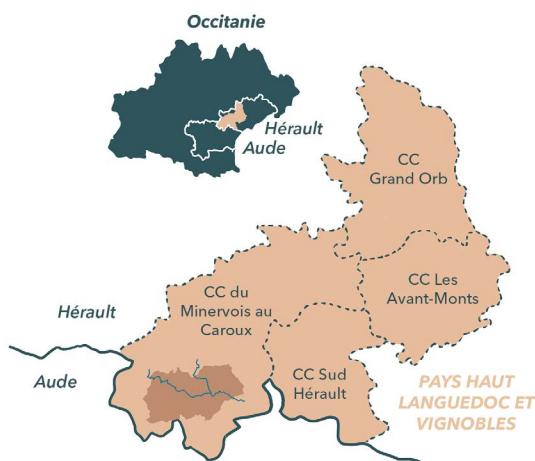
Superficie du site classé : 2 848 ha depuis janvier 2016

7 communes : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran, Vélieux

Nombre d'habitants : 2 564 (Insee 2021)

Densité : 25,39 hab./km²

Nombre de visiteurs : 200 000/an



Les sept communes

du Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de Cesse et du Brian »

La Caunette



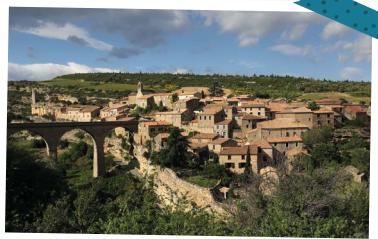
Cesseras



La Livinière



Minerve



Siran



Vélieux



Azillanet



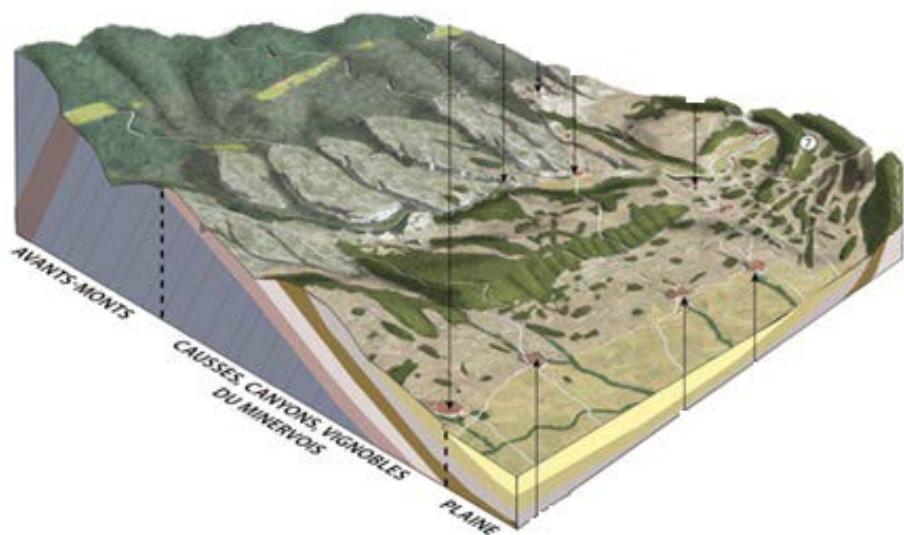
Les Paysages

du Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de Cesse et du Brian »



Légende :

	Périmètre OGS actuel
	Limites communales
	Forêts de conifères
	Forêts de feuillus
	Causses et landes
	Cultures
	Vignes
	Bâti



Les Paysages

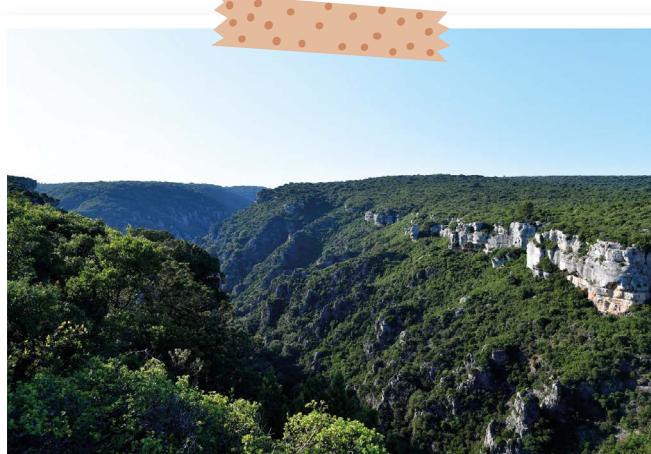
du Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de Cesse et du Brian »



La Cité de Minerve sur son éperon rocheux à la confluence de la Cesse et du Brian

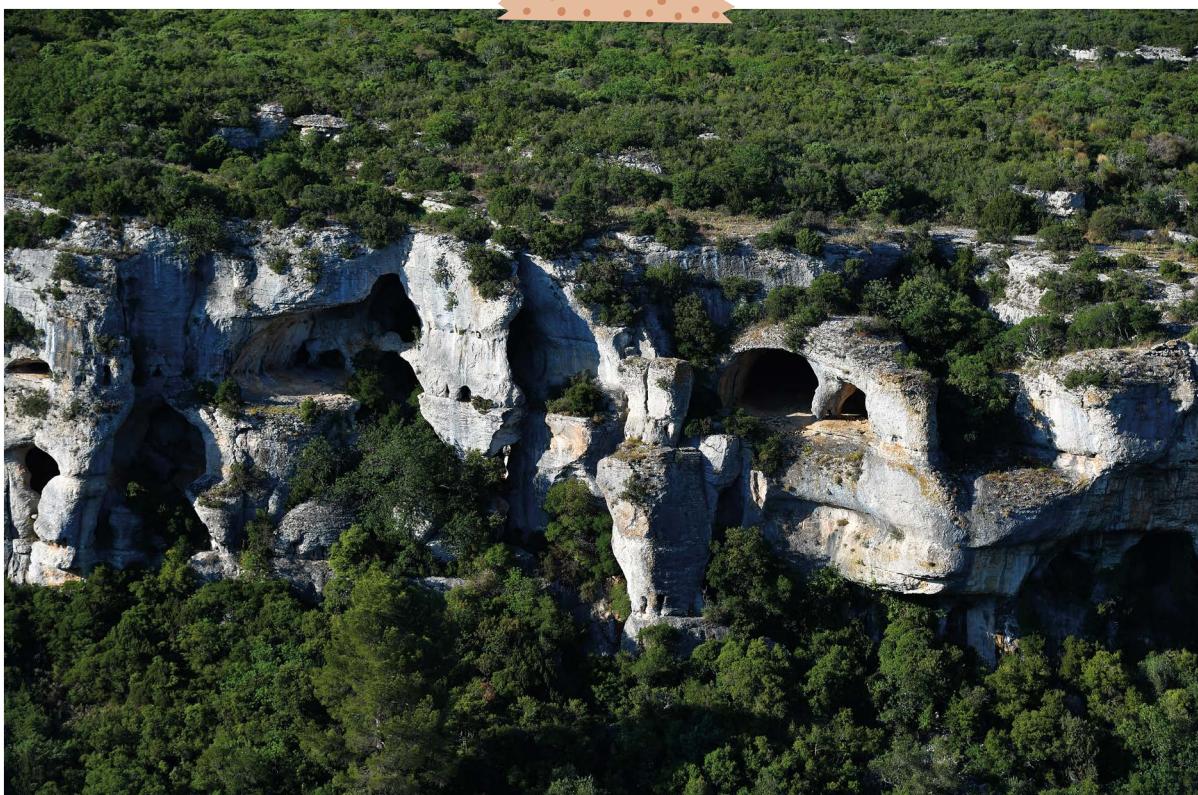


Des causses méditerranéens inclinés qui offrent de nombreux points de vue et perspectives

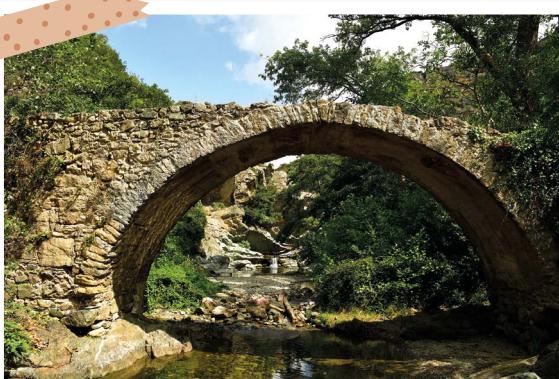


Des gorges spectaculaires dont celles de la Cesse

• *L'esprit des lieux*



Une lecture géologique à ciel ouvert : des balmes, un important réseau souterrain karstique



Un patrimoine archéologique très ancien (dolmens), un riche petit patrimoine rural (capitelles, pierre sèche, patrimoine hydraulique)



Un territoire rural, vivant et attractif

Historique de la démarche Grand Site de France

« Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

Cette démarche de longue haleine a dû franchir plusieurs étapes.

Une phase de préfiguration entre 2009 et 2014 :

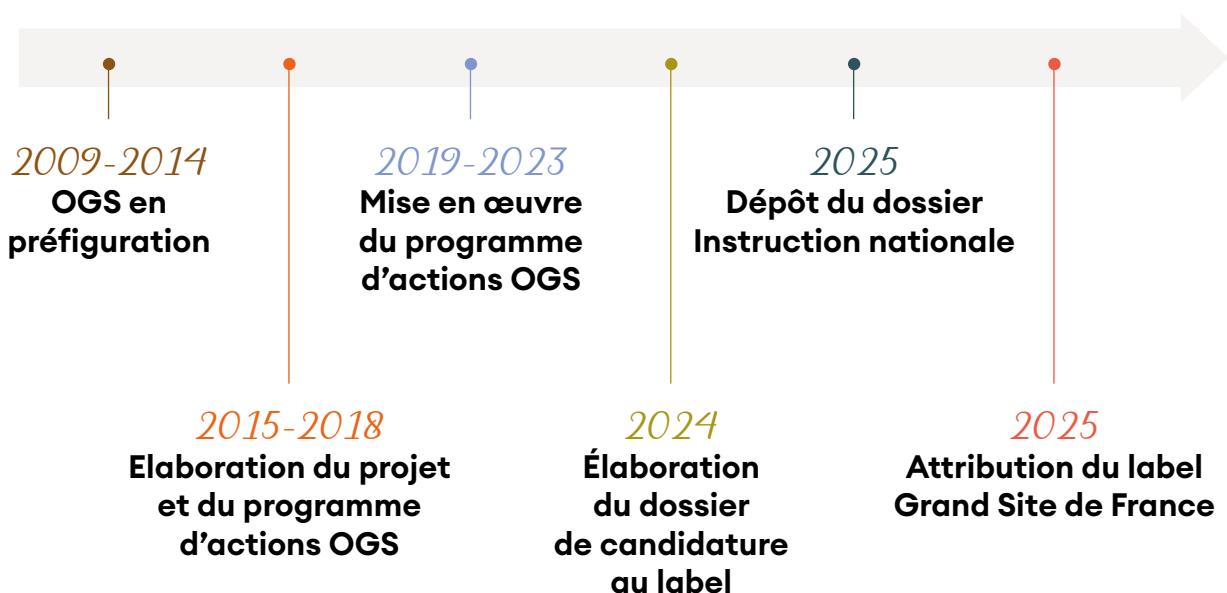
- ▶ **En mars 2009** : une initiative des élus de Minerve envers une démarche d'Opération Grand Site (OGS)
- ▶ **En mai 2012** : le recrutement d'un chargé de mission dédié.

Une phase d'élaboration du projet et d'un premier programme d'actions entre 2015 et 2018 :

- ▶ **En juillet 2015** : l'OGS est officiellement lancée avec une 1ère réunion de Comité de pilotage, tenue en présence du Préfet et du Président du Département,
- ▶ **En janvier 2016** : le site des gorges de la Cesse et du Brian et des causses de Minerve est classé au titre des paysages par l'État,
- ▶ **En juillet 2016** : la gouvernance est décidée : le Pays Haut Languedoc et Vignobles avec mise en place d'un Comité des élus locaux,
- ▶ **En décembre 2018** : le projet et le programme d'actions 2019-2023 de l'OGS sont validés en Comité de pilotage.

Une phase de mise en œuvre du programme d'actions entre 2019 et 2024.

Une phase d'élaboration puis d'instruction nationale du dossier de candidature en 2024 puis 2025.



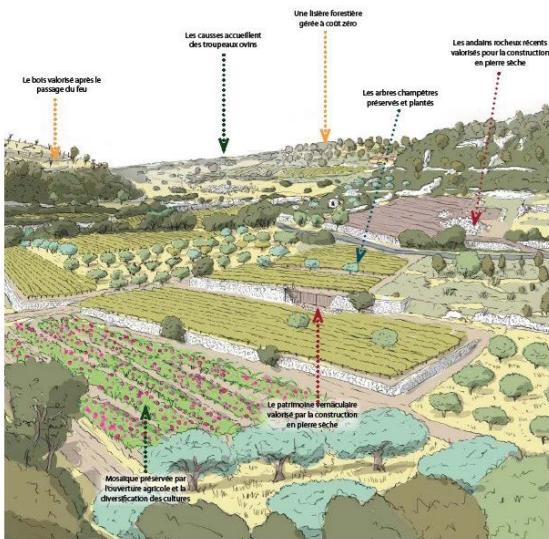
Le programme d'actions sur 2019 - 2024

Une ambition « Révéler le Grand Site »

En synthèse, le programme d'actions de l'Opération Grand Site sur 2019 - 2024 :
45 actions menées

Un montant total des actions réalisées : environ **3 400 000 €**

Des études structurantes :



► Un plan de paysage



► Un schéma de développement agricole

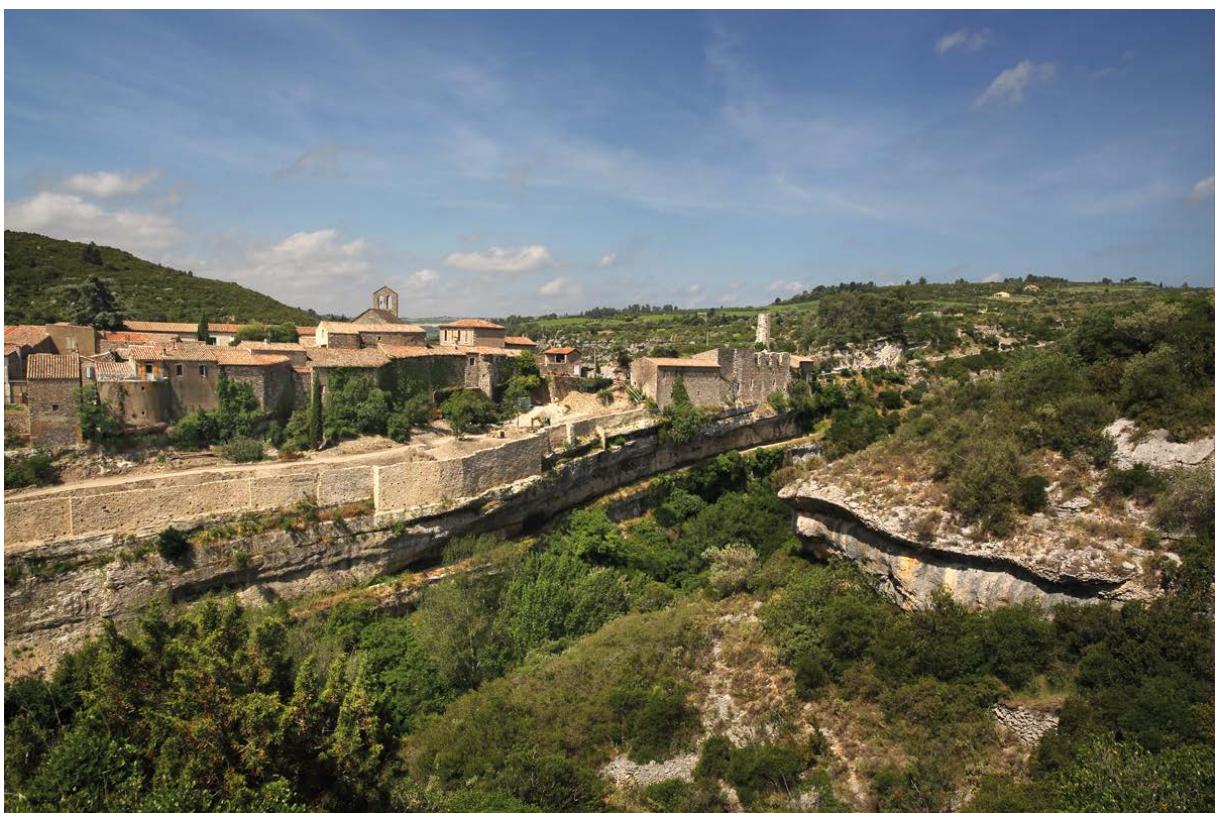


► Des aménagements viticoles paysagers :

- ▷ deux communes,
- ▷ 15 viticulteurs, 50 ha



► **La Caunette, un stationnement intégré qui fait patrimoine**



► **Minerve, la restauration des remparts**

- ▷ Un projet global de restauration depuis 2006
- ▷ Un coût total de 2 300 000 € depuis 2009



Pont naturel à Minerve

Le projet Grand Site de France sur 2025 - 2032

Déclaration d'engagement des élus

Territoire de caractère et d'exception au sein du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, auquel sont profondément attachés les habitants, et qui fait dire « waouh ! » à chaque visiteur qui prend la peine de le connaître, notre « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » se distingue par une géologie si singulière, des paysages de causses inclinés entaillés par des gorges spectaculaires, de nombreux points de vue et perspectives, une biodiversité riche, un patrimoine archéologique très ancien, un important petit patrimoine rural disséminé, une identité viticole et pastorale millénaire, des villages animés toute l'année qui ont su rester authentiques...

Tous ces éléments confèrent à notre Grand Site une haute valeur patrimoniale et un « esprit des lieux » unique que nous avons commencé à préserver, gérer et mettre en valeur dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS) depuis 2009.

Aujourd'hui, dans le cadre de ce dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF), **nous souhaitons déployer un projet de territoire basé sur ses qualités paysagères et patrimoniales en symbiose avec l'agriculture et les habitants qui sont nos forces vives : nous souhaitons « préserver, organiser des paysages si singuliers et valoriser un territoire vivant... »** ...

Au travers de cette ambition, nous souhaitons pouvoir continuer à :

- ▶ Conserver un territoire plaisant, animé et équipé toute l'année ;
- ▶ Mieux connaître, protéger et révéler notre patrimoine ;
- ▶ Favoriser un développement économique durable appuyé sur le capital patrimonial et nos ressources locales ;
- ▶ Améliorer la vie des habitants en accédant à la modernité et accroître la qualité de l'accueil et de la découverte...

Au travers de ce dossier, nous nous engageons en particulier à :

- ▶ Mettre en place une organisation et un suivi du Grand Site dans toutes ses dimensions (paysage, patrimoine, accueil, bien-être des habitants, agriculture, culture...) et anticiper l'avenir ;
- ▶ Nous doter de documents d'urbanisme actualisés et harmonisés pour chaque commune ;
- ▶ Nous doter de moyens humains supplémentaires sur le terrain pour assurer la surveillance et la prévention des incivilités et des atteintes à notre environnement et à notre cadre de vie ;
- ▶ Poursuivre la requalification et la mise en valeur des espaces publics des villages ;
- ▶ Poursuivre l'amélioration de la connaissance de notre patrimoine ;
- ▶ Poursuivre et mieux organiser la restauration et la mise en valeur du patrimoine tant au sein des villages que dans le grand paysage ;
- ▶ Améliorer les conditions d'accueil et d'information des visiteurs, notamment en déployant une signalétique tant directionnelle que d'interprétation cohérente et harmonisée ;
- ▶ Développer l'économie du territoire à travers l'agriculture et toutes les formes d'activités respectueuses du Grand Site ;
- ▶ Engager une politique attractive pour favoriser l'installation de nouveaux habitants ;
- ▶ Nous doter d'outils et méthodes nous permettant de prendre notre part dans la transition énergétique.

Nous nous engageons également à :

- ▶ Continuer de promouvoir et faire partager une culture paysagère adaptée à chaque lieu du Grand Site ;
- ▶ Intensifier l'information et l'association des habitants à l'élaboration de nos actions ainsi qu'à la mise en œuvre du projet de label Grand Site de France ;
- ▶ Agir avec méthode tant pour concevoir que pour mettre en œuvre nos opérations notamment en informant et associant les partenaires concernés à chaque étape ;
- ▶ Faire vivre une gouvernance de proximité dans laquelle les élus des communes sont les principaux acteurs ;
- ▶ Continuer de nous appuyer sur le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour porter et gérer le projet de label, qui assure toute l'ingénierie humaine, administrative et financière pour avancer et porter les actions d'accompagnement et d'études à l'échelle du Grand Site...

Nous espérons au travers de ce label une reconnaissance nationale de notre volonté collective à continuer d'améliorer la vie de notre territoire dans le cadre idyllique dont nous avons la chance de bénéficier.

Nous sommes ainsi, élus et habitants du territoire, tous mobilisés et fiers de candidater au label Grand Site de France pour préserver, faire vivre, partager et pouvoir transmettre aux générations futures notre joyau de l'Ouest héraultais, notre « esprit des lieux ».

Alexandre DYE

Maire d'Azillanet



Magali GUIRAUD

Maire de Cesseras



Max FABRE

Maire de La Caunette



Pierre-André PEDESSEAU

Maire de La Livinière



Didier VORDY

Maire de Minerve



Michel CARQUET

Maire de Siran



Marie-Françoise FRANC-ROUANET

Maire de Vélieux



Kléber MESQUIDA

Président
du Département de l'Hérault



Jean ARCAS

Président
du Syndicat mixte du Pays
Haut Languedoc et Vignobles



Josian CABROL

Président
de la Communauté de Communes
Du Minervois au Caroux



Le projet Grand Site de France sur 2025 - 2032

Une ambition : « Préserver, organiser des paysages si singuliers et valoriser un territoire vivant »

L'émotion suscitée par la cité de Minerve ne vient pas seulement de l'aspect romantique de la ville martyre, ancienne place forte et capitale d'un pays auquel elle a donné son nom, mariée à la pierre de l'éperon rocheux sur lequel elle s'appuie. Plus largement, à l'échelle des sept communes, c'est ce dialogue surprenant des hommes avec la nature, dans un cadre à la fois sauvage et raffiné des immenses plateaux de nature et de garrigues au dessin précis des vignes et des murettes en pierre sèche -, à la fois isolé et connecté - cerné par les hautes parois des gorges mais aussi ouvert sur le sillon audois et ses importantes bourgades qui fait la valeur de ce territoire et provoque un attachement sensible aussi bien chez l'habitant que chez le visiteur. C'est cet esprit des lieux unique que la candidature au label GSF vise à protéger, gérer et valoriser.

Si le Grand Site est depuis longtemps un territoire reconnu et attractif pour ces paysages remarquables, il persiste encore aujourd'hui le sentiment que l'expérience de sa découverte reste partielle et segmentée.

Il s'est agi de rassembler les différentes unités qui le composent au sein d'un seul et même ensemble, et de les relier autour d'un concept commun.

À la lumière de l'actualisation des enjeux évoqués, il a été proposé d'articuler la stratégie autour d'une ambition simple et forte : « Préserver, organiser des paysages si singuliers et valoriser un territoire vivant ».

Pour y répondre, 7 objectifs définissent la ligne du projet pour les 8 années à venir. Ils sont déclinés en mesures opérationnelles, l'ensemble constituant le « programme d'actions 2025-2032 », qui identifie des mesures et des sous-mesures.

Au final, l'ambition du projet cherche :

- ▶ À mieux protéger les lieux emblématiques, si singuliers, du Grand Site : ses paysages de causses et de gorges spectaculaires ; ses reliefs, ponts naturels et cavités si particuliers dus à une géologie unique ; ses espaces de nature et de garrigue avec une faune et une flore bien spécifiques.
- ▶ À mieux organiser la découverte et apprécier les grands sites patrimoniaux, tout comme ceux plus intimes et moins connus : en cherchant à susciter la curiosité des visiteurs depuis la campagne viticole soignée, ponctuée de villages et hameaux, de « La Porte » du Grand Site (les piémonts) ; en développant leur connaissance par la lecture des paysages depuis les panoramas du « Balcon » (pechs et plateaux), puis d'élargir leur expérience jusqu'au « Refuge » (avant-monts), après s'être époustouflée du « Joyau » offert par Minerve, les causses et les canyons qui l'entourent ; en intégrant une réflexion globale qui prenne en exemple la gestion de l'accueil et une politique exemplaire et innovante en matière de mobilité.
- ▶ À mieux maîtriser les processus d'évolution en cours d'un territoire vivant et dynamiser la vie locale : en s'attachant à concilier durablement le développement urbain, inévitable et nécessaire, et la préservation des silhouettes villageoises et bâties caractéristiques ; en soutenant l'agriculture et les filières artisanales locales qui dessinent les paysages au quotidien ; en insufflant de nouvelles dynamiques économiques liées à l'attractivité touristique du Grand Site.
- ▶ Enfin, il est important de rappeler que l'ambition définie et le programme d'actions qui en découle sont amenés à évoluer dans le temps. Leur mise en application sur les 8 prochaines années dépend de la bonne appropriation et des capacités financières de tous les acteurs et parties prenantes de la démarche. La continuité de l'animation et des moyens dédiés sont indispensables pour la mise en œuvre du projet.



Le plan d'actions 2025-2032

La stratégie du territoire se base sur un programme d'actions 2025 – 2032 articulés en **7 objectifs** et en **57 mesures** et sous-mesures opérationnelles.

En synthèse, le programme d'actions du Grand Site de France sur 2025 - 2032 :
57 actions prévues

Un montant total sur 2025 - 2028 : environ 3 400 000 €

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maître d'ouvrage
--	------------------

Objectif transversal 1 :

Agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions et favoriser son appropriation

Mesure 1 : coordination de la démarche Grand Site par la structure porteuse (PHLV) et affirmation de son rôle d'ensemblier		Pays
Mesure 2 : renforcement des moyens techniques et des compétences pour la réalisation du projet Grand Site de France		Pays
Mesure 3 : partage des avancées avec les habitants du Grand Site et leurs voisins pour faciliter l'émergence d'actions locales et participatives		Pays

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maître d'ouvrage
--	------------------

Objectif 2 : Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site

Mesure 4 : mise en place d'un observatoire local de la fréquentation		Pays
Mesure 5 : mise en place de moyens et d'outils de prévention et de surveillance		Communes
Mesure 6 : renforcement et modernisation des capacités d'accueil et d'hébergement sur le Grand Site		Minerve
Mesure 7 : gestion du site sensible de l'Aldène / Minerve la vieille		Cesseras / Minerve
Mesure 8 : réalisation d'une étude préalable à l'aménagement et à l'équipement d'aire(s) de stationnement pour campings-caristes avec services adaptés sur ou à proximité du Grand Site		Pays



Observatoire de la fréquentation



Moyens de prévention et de surveillance

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maître d'ouvrage	
Objectif 3 : Étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site		
Mesure 9 : recensement et mise en commun des données du petit patrimoine	Pays	
Mesure 10 : recensement, préservation et mise en valeur de l'habitat troglodytique des gorges	Pays	
Mesure 11 : création d'itinéraires d'interprétation patrimoniaux	Sous-mesure 11-1 : conception de parcours de visites thématiques à l'échelle du Grand Site Sous-mesure 11-2 : conception et réalisation d'un itinéraire d'interprétation sur chaque commune Sous-mesure 11-3 : réalisation des projets d'aménagement et de mise en valeur des espaces naturels sensibles départementaux de Vieulac et de La Forêt	Pays Communes Département
Mesure 12 : mise en place et animation d'un réseau des acteurs locaux pour recenser, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine lié à la pierre sèche	Pays	
Mesure 13 : rénovation des monuments et ouvrages d'art dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site	Sous-mesure 13-1 : construction de la nouvelle passerelle de Coupiac Sous-mesure 13-2 : restauration de l'église Saint-Laurent à Azillanet Sous-mesure 13-3 : restauration de l'église Saint-Geniès à Cesseras Sous-mesure 13-4 : étude globale et préalable à la restauration et à la mise en valeur des autres édifices patrimoniaux de la commune de Cesseras Sous-mesure 13-5 : restauration de la Tour porte et du passage de la Carambelle à La Caunette Sous-mesure 13-6 : restauration de l'église ND de l'Assomption à La Caunette Sous-mesure 13-7 : restauration de l'église Saint-Étienne à Minerve Sous-mesure 13-8 : restauration et mise en valeur du moulin hydraulique et du pont du moulin dans le Brian à Minerve Sous-mesure 13-9 : poursuite de la restauration des remparts de la Cité de Minerve	Minerve / La Caunette Azillanet Cesseras Cesseras La Caunette La Caunette Minerve Minerve Minerve
Mesure 14 : valorisation des points de vue depuis les principaux belvédères identifiés	Sous-mesure 14-1 : aménagement et mise en valeur du belvédère de la Pujade à Minerve Sous-mesure 14-2 : aménagement et mise en valeur du belvédère sur les gorges de la Cesse à Cesseras / Siran Sous-mesure 14-3 : aménagement et mise en valeur d'un belvédère pour le site de Lauriole Sous-mesure 14-4 : aménagement et mise en valeur des aires points de vue de Vélieux et de La Garrigue le long de la RD 907	Minerve Département Département Département



Itinéraires d'interprétation patrimoniale



Réseau des acteurs locaux de la pierre sèche

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maître d'ouvrage
Objectif 4 : Structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site	
Mesure 15 : mise en œuvre du nouveau Musée et de la Maison du Grand Site à Minerve	Minerve
Mesure 16 : renforcement de l'accueil de l'Office de Tourisme en lien avec le projet Grand Site de France	Communes / OTMC
Mesure 17 : développement d'outils de communication touristiques	OTMC
Mesure 18 : poursuite et renforcement des actions de sensibilisation des ambassadeurs du Grand Site	OTMC
Mesure 19 : élaboration de la charte signalétique du Grand Site	Pays



Renforcement de l'accueil de l'Office de Tourisme en lien avec le projet Grand Site



Projet du futur musée de France et de la Maison du Grand Site à Minerve

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maître d'ouvrage
Objectif 5 : Conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site	
Mesure 20 : accompagnement des communes dans l'élaboration/révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux dans une démarche mutualisée et harmonisée	
	Sous-mesure 20-1 : réalisation des études mutualisées (paysages, patrimoine, environnement...) Sous-mesure 20-2 : élaboration d'un PLU à Azillanet Sous-mesure 20-3 : révision du PLU à Cesseras Sous-mesure 20-4 : élaboration d'un PLU à La Caunette Sous-mesure 20-5 : révision d'un PLU à La Livinière Sous-mesure 20-6 : transformation de la carte communale en PLU à Minerve Sous-mesure 20-7 : révision d'un PLU à Siran Sous-mesure 20-8 : élaboration d'un PLU à Vélieux
Mesure 21 : poursuite de la mise en œuvre d'une assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site	Pays
Mesure 22 : accompagnement des projets de réaménagement des espaces publics dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site	
	Sous-mesure 22-1 : formalisation d'une méthode et d'une charte d'engagement pour la requalification dans l'esprit des lieux des espaces publics Sous-mesure 22-2 : aménagement de la place de l'église et d'une placette à Azillanet Sous-mesure 22-3 : aménagement de la place de la République à Cesseras Sous-mesure 22-4 : aménagement des espaces publics à La Livinière (2 ^{ème} tranche place Occitane et cœur du village) Sous-mesure 22-5 : aménagement des espaces publics des abords de la cité de Minerve (Tranche théâtre de verdure, boulodrome et aire de stationnement résidents...) Sous-mesure 22-6 : aménagement des espaces publics du centre du village de Vélieux





Mise en valeur des espaces publics



Élaboration/révision de PLU communaux

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maître d'ouvrage
Objectif 6 : Entretenir et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site	
Mesure 23 : poursuite de la coanimation du Plan de Paysage «Causses, canyons et vignobles du Minervois »	Pays / Parc
Mesure 24 : mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages	Pays
Mesure 25 : mise en œuvre d'un programme global d'effacement des réseaux aériens	État / Communes / Opérateurs
Mesure 26 : lancement d'une mission d'appui à l'identification des parcelles valorisables par l'agriculture	Pays
Mesure 27 : lancement d'un programme de travaux d'ouverture de milieux sur les causses et réalisation d'actions expérimentales de gestion par le pâturage	Communes / Parc
Mesure 28 : amélioration de la connaissance des écosystèmes et des milieux	Communes / Parc
Mesure 29 : communication et sensibilisation sur la cohabitation avec les chiens de protections	Parc

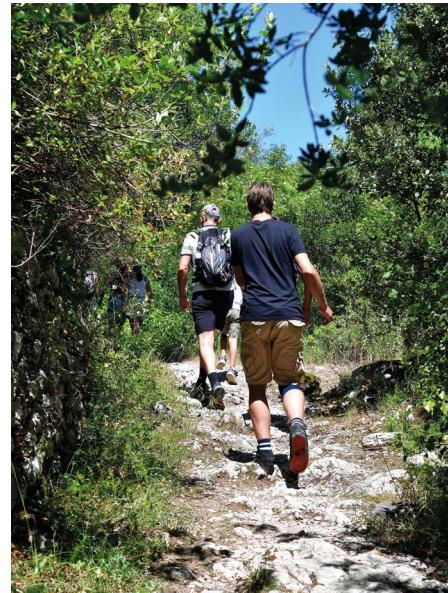


Observatoire photographique des paysages



Identification des parcelles valorisables par l'agriculture

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maître d'ouvrage
Objectif transversal 7 : S'adapter au changement climatique	
Mesure 30 : participation et suivi par le Grand Site des stratégies de gestion territoriales liées à la ressource en eau et les évolutions à prévoir en termes de paysage et d'économie	Communes / Pays
Mesure 31 : mise en place d'un référentiel local pour encadrer le déploiement des énergies renouvelables	Parc
Mesure 32 : réalisation d'une étude pour développer des solutions de mobilité durable sur le Grand Site	Pays



Étude pour développer des solutions de mobilité durable sur le Grand Site



• *Une dynamique collective partagée*

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte le label Grand Site de France.

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire du Grand Site de France (GSF) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (actions d'accompagnement, d'études ou de communication...) à l'échelle du Grand Site.

Un territoire :

- ▶ 1/3 du département de l'Hérault
- ▶ 101 communes.

Un Syndicat mixte ouvert :

- ▶ 4 Communautés de Communes (dont la Communauté de communes Du Minervois au Caroux)
- ▶ le Conseil Départemental de l'Hérault.

Un accompagnement à la mise en œuvre de plusieurs programmes et dispositifs de développement territorial, par exemple :

- ▶ Concernant l'agriculture : avec un Projet alimentaire,
- ▶ Concernant le patrimoine : avec le Pays d'art et d'histoire,
- ▶ Concernant l'habitat : avec un Programme d'Intérêt Général,
- ▶ Concernant le développement Durable : avec un plan mobilité.

Mais aussi en matière d'ingénierie financière : avec les politiques contractuelles...

Des moyens humains : 30 Equivalents Temps Plein (ETP) au service du territoire, dont 15 chargés de mission...



Le Comité des élus du Grand Site en juin 2019 à Siran



Le Comité des élus du Grand Site en juillet 2024 à Vélieux

La gouvernance du label Grand Site de France repose sur trois instances :

- ***Le Comité des élus du Grand Site*** : instance de concertation et de débat
 - ▷ Il est composé des élus des 7 communes, du Président de la Communauté de communes et est présidé par le Président du Pays,
 - ▷ Il se réunit environ tous les 2 mois,
 - ▷ Il assure une animation du projet au plus près du terrain (cellule stratégique).
- ***Le Comité de pilotage du Grand Site*** : instance de concertation plus formelle
 - ▷ Il est co-présidé par le Président du Pays et M. le Sous-préfet de Béziers,
 - ▷ Il se réunit en général une fois par an,
 - ▷ Il assure un suivi conjoint de la démarche : il valide les grandes étapes et orientations...
- ***Le Comité syndical du Pays*** : organe délibérant
 - ▷ Il est composé notamment d'un maire issu du Grand Site, du Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles, du Président de la Communauté de Communes, du Président du Département...
 - ▷ Il se réunit au moins 6 fois par an,
 - ▷ Cette instance est amenée à prendre les délibérations formelles relatives au projet, mais toujours sur proposition et/ou après avis du Comité des élus...

• *Les moyens humains*

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte le label Grand Site de France.

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles agit pour le compte du territoire du Grand Site et pour le compte de toutes les collectivités impliquées dans la démarche (Communes, Communauté de communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Conseil Départemental notamment...) en tant qu'ingénierie mutualisée. Le Pays est donc l'interlocuteur et le référent Grand Site de l'ensemble des collectivités, organismes et autres acteurs.

En tant que structure porteuse/gestionnaire du label Grand Site de France, le Pays a pour missions :

- ▶ animation, coordination avec les partenaires du territoire et avec les instances administratives ;
- ▶ suivi du projet et du programme d'actions du label ;
- ▶ information/communication sur la démarche.

En tant que structure intervenante sur le Grand Site comme d'autres (Communes, Communauté de communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Département...), le Pays peut porter la réalisation de certaines opérations, notamment celles de portée transversale et nécessitant une cohérence globale. Mais le rôle du Pays n'est pas d'assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations, notamment les investissements.

C'est à ce titre que les sept communes, la Communauté de communes, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc mobilisent également des moyens afin d'assurer une couverture d'intervention satisfaisante sur le Grand Site.

Ingénierie mobilisée pour mettre en œuvre le projet :

Montant total : 8,2 Équivalents Temps Plein (ETP) et environ 350 000 €/an



Paroles d'acteurs



Kléber MESQUIDA - Président du Conseil départemental de l'Hérault

« la démarche OGS est une démarche de projet, structurante pour le développement économique du territoire,... »

« Une Opération Grand Site n'est pas le projet d'une seule commune, ni l'addition des projets de sept communes, mais bien le projet d'un territoire, qui répond à des enjeux de territoire... »

Jean ARCAS - Président du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

« je souligne le caractère patrimonial exceptionnel du Grand Site... »

« un travail énorme est mené par les élus des communes concernées... chaque réunion fait l'objet d'un porté à connaissance au sein de la structure porteuse en Comité syndical... »

Christian POUGET - Sous-Préfet de Béziers (2015 - 2020)

« le travail qui a été fait est remarquable. Il trace la route à suivre... »

« ... il s'agit de développer une culture commune et de mener des actions sur ce territoire qui est vivant ; il ne s'agit pas de le mettre sous cloche, mais de le développer durablement avec des activités économiques locales... »

Marie-Pierre PONS - Conseillère départementale du canton

« le projet d'OGS est un atout incroyable pour le département et une reconnaissance du travail mené jour après jour par tous les acteurs. Il est important de maintenir une cohésion pour assurer un développement du territoire, qui ne soit pas sous cloche, mais ouvert et avec une approche maîtrisée... »

Josian CABROL - Président de la Communauté de communes Du Minervois au Caroux

« l'OGS nécessite un accompagnement fort... impliqué depuis le début, le Pays Haut Languedoc et Vignobles doit continuer à porter l'opération dans les années qui viennent... »

Max FABRE- Maire de La Caunette

« tous les villages sont concernés par le projet... »

« il faut mettre en place une dynamique collective de surveillance et de prévention dans les espaces naturels, ... »

Pascal BOURGOGNE- Adjoint à Minerve (2008 - 2020)

« il s'agit de travailler sur l'esprit des lieux du Grand Site, de mettre en évidence ce que le territoire a de singulier, d'unique, de rechercher l'exemplarité... »

« le visiteur doit pouvoir trouver sur place tous les éléments lui permettant de ressentir une émotion unique, de vivre une véritable expérience de visite... »

Jean-Bernard TOLOMIO - Maire de Cesseras (1983 - 2020)

« le Grand Site fait l'objet d'une occupation humaine attestée depuis plus de 450 000 ans... »

« On a ici une histoire à raconter et à faire partager... »

**Martine OLMO – Maire d'Azillanet (2001 – 2020)**

« Si l'État a décidé de classer le cœur du Grand Site pour le protéger, les collectivités ont le devoir de le gérer et le mettre en valeur... »

Didier VORDY – Maire de Minerve

« Minerve est un aimant et bénéficiait d'une forte fréquentation, que nous souhaitons diffuser sur les villages alentour, et même au-delà, de façon à faire profiter tout le monde de ces retombées... »

« On veut maintenir des villages vivants toute l'année et pas qu'en saison estivale... »

« C'est un travail de longue haleine qui mérite d'être partagé avec la population... »

Jean-Louis BELLIDO – Adjoint à La Livinière (2014 - 2020)

« l'agriculture façonne les paysages. Sans agriculture, sans paysans, il n'y a pas de paysages !... »

Sébastien OLIVARES – Maire de Siran (2014 - 2020)

« Cette démarche permet de fédérer les communes et de les faire travailler en synergie autour d'un objectif commun, c'est un projet structurant pour l'avenir... »

Alexandre DYE – Maire d'Azillanet

« en préservant les milieux et les ressources, l'OGS suit le bon chemin. L'approche raisonnée de la ressource EAU devient indispensable... »

Magali GUIRAUD – Maire de Cesseras

« nous avons pris un arrêté municipal pour protéger ce lieu qui est magnifique et si fragile... »

Pierre-André PEDESSEAU – Maire de La Livinière

« les problèmes de cabanisation, de dépôts sauvages, de rave parties... problèmes à traiter en priorité »

Michel CARQUET – Maire de Siran

« nous avons un travail qui se fait en commun avec toutes les autres municipalités du Grand Site... »

Marie-Françoise FRANC-ROUANET – Maire de Vélieux

« on n'a pas de document d'urbanisme, il nous manque un outil, il nous faudrait une sorte de cahier des charges commun à l'échelle du Grand Site pour éviter qu'il se fasse tout et n'importe quoi... »

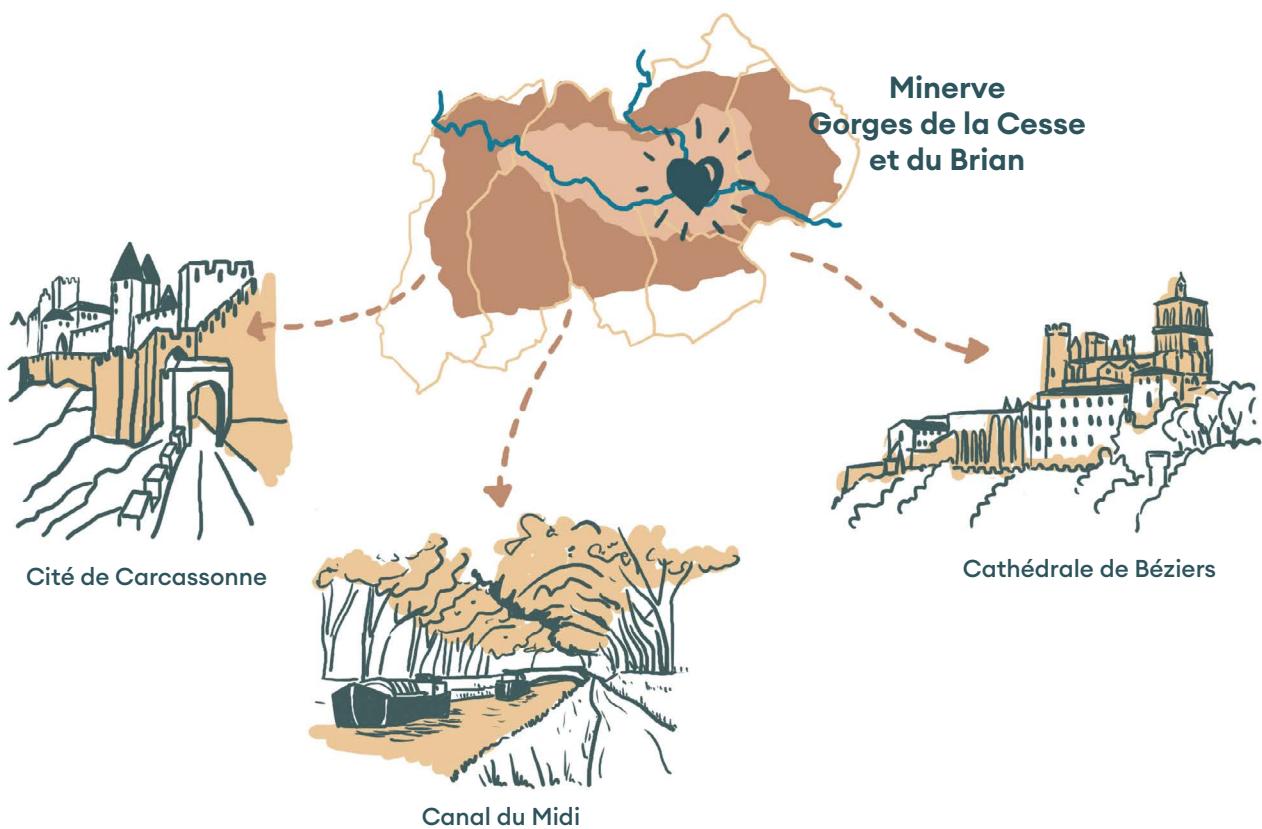
Jacques LUCBEREILH – Sous-préfet de Béziers

« le label Grand Site de France est sélectif et exigeant, il faut que tout le monde soit concerné et impliqué : les élus, les habitants, les services de l'État, les techniciens... que tout le monde fasse bloc, il faut agir en meute !... »



UNE JOURNÉE POUR FÊTER LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

« Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »
Samedi 27 juin 2026 à Minerve



Et pourquoi donc ?

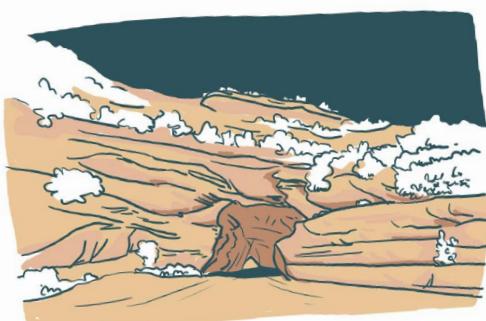
Tous les élus, actuels, anciens ou futurs...

- ... qui à un moment donné où un autre se sont retroussé les manches et ont agi depuis 2009 pour arriver jusque-là,
- ... invitent tous les habitants, leurs collègues élus des autres villages et de la région et tous leurs partenaires,
- ... à partager leur émotion et venir fêter cette belle récompense !

Et pour faire quoi ?

Au menu :

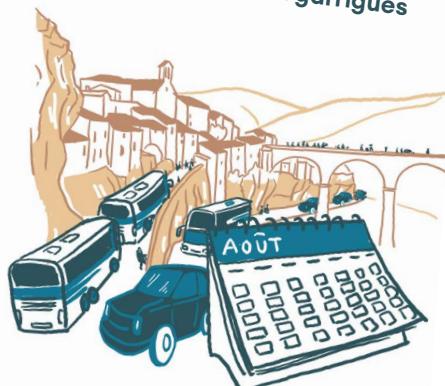
- des animations,
- des balades paysagères,
- des conférences,
- des produits du terroir,
- un peu de discours... et l'apéro !



Gorges, grottes et ponts naturels



Randonnée vignes et garrigues



- VIGNOBLE DU MINERVOIS -



- MINERVE, GORGES DE LA CESSE ET DU BRIAN -



- LE MINERVOIS, LES AVANT-PONTS -

À noter et faire savoir
dès maintenant !!!



Dossier de presse du label Grand Site de France 2025-2032

« Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

📍 1 rue de la Voie Ferrée, 34360 Saint-Chinian

📞 04 67 38 11 10

✉️ contact@payshlv.com

🌐 www.payshlv.com

🌐 www.grandsiteminervecessebrian.fr

ƒ SyndicatMixteduPaysHLV

Sylvain BRISA

Chargé de mission Grand Site de France

✉️ sylvain.brisa@payshlv.com

📞 06 31 43 83 08